

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MICHEL DE FRONSAC

2026/10

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres
en exercice : **15**

Présents : **13**

Représentés : **2**

Votants : **15**

POUR : **15**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **0**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de SAINT MICHEL DE FRONSAC, dûment convoqué le 16/03/2026 par le Maire sortant, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUBOUREAU, le Maire.

Présents : Peggy AGNARD MONIMART, Véronique BEDU, Pascale BOUVET, Patrick de COURNUAUD, Zita DUBOIS, Jean-Marc DUBOUREAU, Cyril FERNANDEZ, Alain JOUBERT, Valérie KUZNIK, Baudouin LE PROUX DE LA RIVIERE, Karine LOUBERT, Florene MAUDUIT, Antoine PELTIÉ.

Absents excusés : Benjamin FIGUÈS, Stéphane PATEAU.

Secrétaire de séance : Florene MAUDUIT.

OBJET : Désignation des délégués au syndicat AGEDI

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-6, L.5211-7 et L.5212-7 ;

Monsieur le Maire indique que conformément aux statuts du Syndicat Mixte AGEDI, chaque membre adhérent doit désigner un représentant ainsi que son suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale, notamment à l'occasion du renouvellement de l'organe délibérant, et invite le nouveau conseil municipal à désigner les deux délégués.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité des membres présents ou représentés (soit 15 voix POUR) les délégués suivants :

- **Monsieur Patrick de COURNUAUD (titulaire)**
Domicilié 26 route de Gombaud – 33126 SAINT MICHEL DE FRONSAC
Tel : 06.08.85.25.06 – mail : mazeris33@gmail.com
- **Madame Florene MAUDUIT (suppléante)**
Domiciliée 9 chemin de Rambaud – 33126 SAINT MICHEL DE FRONSAC
Tel : 06.25.14.34.51 - mail : florene.mauduit@hotmail.fr

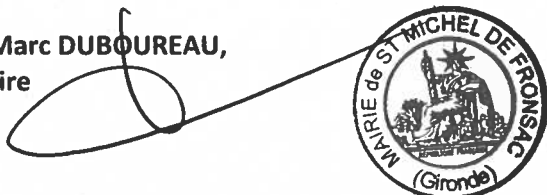
Le Maire,

* certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

* informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré à Saint-Michel-de-Fronsac, le 20 mars 2026.

Jean-Marc DUBOUREAU,
Le Maire



Florene MAUDUIT,
La secrétaire de séance